



Paris, le 27 mai 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SNETAA convié par la Commission Filatre-Marais à s'exprimer sur la mastérisation

Jusqu'à ce jour le SNETAA n'avait pas souhaité siéger dans les groupes de travail ministériels pour cautionner la mise en œuvre des masters.

Ce dossier contient encore de nombreuses inconnues, notamment la capacité à construire des masters pour l'enseignement professionnel. C'est pourquoi nous avons ici plus d'inquiétudes que de certitudes.

Ainsi, le recrutement et la formation du corps des PLP posent bien la question de l'unité du corps par rapport à l'enseignement général et à l'enseignement professionnel. L'enseignement général dans ce cadre là affirme sa spécificité avec la bivalence. Des convergences doivent être recherchées pour que des masters soient potentiellement faisables dans les disciplines d'enseignement général.

Toutefois, respecteront-ils cette spécificité ?

D'autre part, le problème c'est bien la constitution de masters pour l'enseignement professionnel. Compte tenu du fait que certaines disciplines n'ont pas d'ores et déjà des diplômes de niveau V et supérieur, nous pouvons penser que des masters ne seront pas possibles. Cela pose donc le vrai problème du recrutement de tous les enseignants au même niveau et surtout en fonction de quelles qualifications. C'est pourquoi nous souhaitons le maintien de dérogations notamment par rapport à la prise en compte de l'expérience professionnelle en entreprise.

Il n'est pas envisageable pour nous de cautionner un système qui tolérerait des décrochages de niveau de recrutement donc de rémunérations par rapport aux corps comparables.

C'est pourquoi la fin de recrutement en considérant le niveau V pour certaines disciplines ne nous paraît pas adaptée en l'état.

Enfin, le SNETAA a toujours considéré que les stagiaires ne pouvaient pas être considérés comme moyens d'enseignement.

D'autre part, recrutement, formation, et titularisation doivent trouver des points de rencontre car ils posent bien la question de l'entrée dans le métier et celle-ci doit être considérée sur la durée avec un accompagnement prévu pour les premières années, la

formation continue des enseignants et bien entendu la possibilité qui doit être ouverte pour les enseignants d'une seconde carrière. Ainsi, le SNETAA s'interroge-t-il toujours sur la nécessité de la mastérisation et surtout sur sa mise en œuvre aussi accélérée.

Il rappelle que la voie professionnelle ne peut pas être traitée de manière aussi globale que l'enseignement secondaire. C'est pourquoi il continue à souhaiter la mise en œuvre d'un groupe de travail spécifique. De plus, les décrets qui devaient être présentés au CTPM aujourd'hui notamment celui concernant la modification du statut des PLP, ne contribuent pas à mettre en œuvre un débat serein sur cette question.

Le SNETAA entend donc exprimer toutes ses réserves et sa plus extrême vigilance sur ce dossier.

Contact : Pascal VIVIER : 06 27 49 07 27

*74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15*

*tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69*

*snetaanat@aol.com
www.snetaa.org*